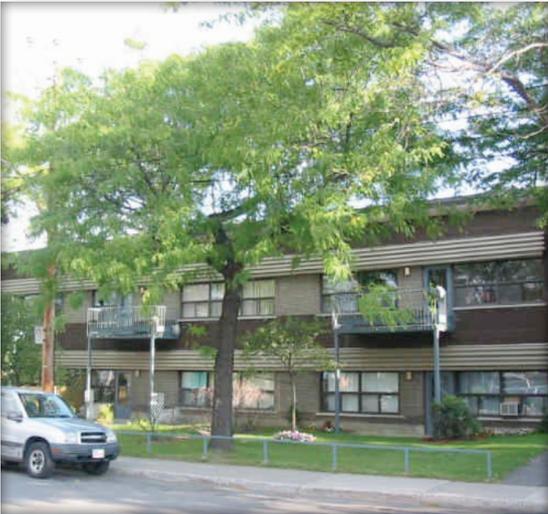


# INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER



## En bref...

### Adresse touchée

8885, avenue de l'Esplanade

### Investissements

25 000\$

### Calendrier

De la mi-avril à la mi-juin 2017

Dans les logements, à partir de début de mai 2017

### Horaire

Lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h

Les rendez-vous seront pris à partir de 8 heures.

### Entrepreneur

Desjardins Sécurité du Bâtiment

## Travaux d'amélioration du système d'alarme-incendie

L'Office effectue des travaux d'amélioration des équipements d'alarme-incendie afin de bien vous protéger et de respecter les normes.

### Dans les logements :

- ▶ Une lampe qui clignote et produit un signal sonore lors d'un incendie sera installée. Elle sera visible de toutes les pièces. Cet appareil sera relié au système de gicleurs.
- ▶ L'appareil qui détecte la présence de fumée dans votre logement sera remplacé. Le nouvel appareil sera électrique et muni d'une pile.

### Dans les corridors, les cages d'escalier et la salle communautaire :

- ▶ Des appareils pour détecter la présence de fumée seront installés.
- ▶ Les panneaux indicateurs de sortie seront remplacés sur tous les étages.

## Inconvénients

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- ▶ bruit et
- ▶ présence des ouvriers dans les logements et les corridors.

*Merci!* Votre patience et votre collaboration sont appréciées.

## Avec vous



**Rencontre d'information du 10 avril 2017 :**

- ▶ **13 locataires** et employés du Centre Lucie-Bruneau étaient présents.
- ▶ Ils ont été informés sur les travaux à venir.
- ▶ Il a été convenu de s'adapter aux horaires des différents résidents ainsi qu'aux horaires des repas. La coordination se fera auprès de l'intervenante du Centre Lucie-Bruneau.

## À vous d'agir — Rôle du locataire

**Trois (3) visites** dans votre logement seront nécessaires pour installer le système d'alarme-incendie. Votre **présence est requise**. Les **rendez-vous** seront fixés seulement **à partir de 8 heures**.

|                        |  |                   |
|------------------------|--|-------------------|
| 1 <sup>re</sup> visite | Installation des nouveaux appareils                    | <b>1 heure</b>    |
| 2 <sup>e</sup> visite  | Vérification du fonctionnement du système              | <b>15 minutes</b> |
| 3 <sup>e</sup> visite  | Transition entre les anciens et les nouveaux appareils | <b>10 minutes</b> |

Que devez-vous faire pendant les travaux?

1. **Surveillez les avis à l'entrée de votre immeuble** pour de l'information générale.
2. **Surveillez les avis sur votre porte de logement** pour connaître l'heure et la date des travaux dans votre logement. L'entrepreneur vous informera 48 heures à l'avance.
3. Assurez-vous d'être **présent au rendez-vous fixé**. Si vous ne pouvez pas y être, **désignez une personne de confiance pour vous remplacer : un voisin, un ami ou un membre de la famille**
4. Si, pour une **raison majeure ou imprévue**, vous **ne pouvez pas être présent au rendez-vous fixé** et vous n'avez **pas trouvé quelqu'un** pour vous remplacer, **informez-en les ouvriers** ou votre agent de liaison, le plus rapidement possible.



## Des questions ou des préoccupations à propos du chantier et son déroulement?

Communiquez avec **Marc Sédillot**, votre agente de liaison, en composant le **514 868-3077**.

Travaux réalisés par :



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine  
de Montréal



SCHL CMHC

Société  
d'habitation

Québec



**L'OMHM À VOTRE SERVICE!**

ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET EXTERMINATION 7 H À 23 H – 7 J/7

**514 872-OMHM (6646)**

RÉPARATIONS URGENTES ET SÉCURITÉ 24 H/24 – 7 J/7

# Votre système d'alarme-incendie

Découvrez les appareils que l'Office installe lorsqu'il met aux normes les équipements dans votre immeuble.

## Dans les logements



### Avertisseur de fumée

- ▶ Appareil qui détecte la présence de fumée dans votre logement

#### Le saviez-vous ?

- ▶ Cet appareil ne déclenchera pas une alarme dans les autres logements, seulement dans le vôtre. Il n'est pas relié au Centre de coordination de la sécurité de l'Office. Les pompiers ne seront donc pas appelés pour une légère fumée. Exemple : une rôtie qui brûle.
- ▶ Que faire si vous avez fait brûler votre rôtie et si vous voulez faire sortir la fumée de votre logement? Ouvrez une fenêtre plutôt que la porte de votre logement. De la fumée dans le corridor pourrait déclencher une alarme dans l'immeuble.
- ▶ Que faire si votre appareil produit un signal, mais qu'il n'y a pas d'incendie? Appuyez sur le bouton pour arrêter l'alarme.



### Détecteur de chaleur

- ▶ Appareil qui détecte la présence de chaleur dans votre logement



### Avertisseur d'incendie

- ▶ Lampe qui clignote et produit un signal sonore lors d'un incendie
- ▶ Permet d'alerter tous les locataires



### Alarme sonore

- ▶ Appareil qui produit un signal sonore lors d'un incendie
- ▶ Est installé dans la majorité des logements pour s'assurer que l'alarme est entendue partout.

#### Le saviez-vous ?

- ▶ Ces appareils sont reliés au panneau d'alarme-incendie situé au rez-de-chaussée de votre immeuble. Ce panneau permet de déterminer d'où provient l'alarme et d'agir rapidement.
- ▶ Le panneau d'alarme-incendie est relié au Centre de coordination de la sécurité de l'Office. Quand un signal est reçu au centre, l'Office s'assure que les pompiers ont été prévenus.

## Dans les aires communes



### Avertisseur de fumée

- ▶ Appareil qui détecte la présence de fumée dans les corridors et les cages d'escaliers
- ▶ Est relié au Centre de coordination de la sécurité de l'Office

## Que devez-vous faire s'il y a un feu ?

- ▶ **Sortez immédiatement** de l'immeuble.
- ▶ **Appelez les services d'urgence (911).**
- ▶ Une fois en lieu sûr, communiquez avec le centre d'appels de l'Office pour signaler l'incendie : 514 872-OMHM (6646)

